

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

3 septembre 2004

QUESTIONNAIRE SPÉCIFIQUE

**à l'intention de
M. Markos KYPRIANOU,**

commissaire désigné pour la santé et la
protection des consommateurs

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

QUESTIONNAIRE SPÉCIFIQUE

sur la santé et la sécurité alimentaire

1. À votre avis, quels seront, au cours des cinq prochaines années, les principaux enjeux en matière de santé publique et de sécurité alimentaire dans l'Union européenne? Quelles mesures prendriez-vous en tant que commissaire pour y faire face et obtenir des résultats tangibles d'ici à la fin de votre mandat, compte tenu de la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres?
2. Aux termes du Traité, "*un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté*". Comment veilleriez-vous à ce que ce principe soit correctement appliqué dans les domaines de la santé publique et de la sécurité alimentaire et en relation avec la législation concernant le marché intérieur?

Comment assurerez-vous que la santé mentale fasse l'objet, de la part de la Commission, d'une attention proportionnelle à sa contribution croissante à la charge globale de morbidité? Quels progrès pensez-vous réaliser dans la mise en œuvre des évaluations des incidences sur la santé?

Budget et mise en application des politiques

3. Estimez-vous que les ressources financières et humaines affectées aux activités de l'Union dans les domaines de la santé publique et de la sécurité alimentaires sont suffisantes? À votre avis, ces activités sont-elles menées et évaluées correctement?

Pouvez-vous garantir que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments et l'Autorité européenne de sécurité des aliments sont à même de remplir leur mission avec les crédits qui leur sont actuellement alloués?

Quelles mesures prendriez-vous pour améliorer la capacité et l'efficacité de l'Office alimentaire et vétérinaire?

4. Dans le domaine de l'environnement, il est maintenant d'usage d'organiser des séances au cours desquelles un représentant de la Commission répond à des questions des députés sur l'application de certains textes législatifs. Pensez-vous qu'il serait utile d'étendre cet usage au domaine de la sécurité alimentaire?

Relations avec les agences spécialisées

5. Au cours des dernières années, il a été créé un nombre grandissant d'agences spécialisées, y compris dans le domaine de la sécurité alimentaire. Quelle est votre opinion au sujet de cette évolution et quelle devrait être la nature des relations entre la Commission et ces agences?

SANTÉ

6. L'Union européenne a des compétences dans le domaine de la promotion de la santé. Elle peut accompagner les politiques nationales et encourager la coopération entre les États membres, mais l'organisation et la prestation de services de santé relèvent de la

compétence exclusive des États membres. Toutefois, de nombreux problèmes sont communs à tous les États membres et, sous plusieurs aspects, la fourniture de services de santé touche à des politiques communautaires. Selon vous, en l'absence de pouvoirs législatifs plus étendus, la méthode ouverte de coordination, y compris une analyse comparative des systèmes de santé des États membres et de la diffusion des meilleures pratiques, devrait-elle être appliquée dans le domaine de la santé publique?

Indépendance des membres des comités scientifiques

7. La récente nomination du professeur Ragnar Rylander auprès du nouveau Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux - alors que, en décembre 2003, la Cour de cassation de la Confédération helvétique l'a déclaré coupable d'avoir falsifié la vérité à propos de liens occultes avec l'industrie du tabac et d'avoir placé ses intérêts pécuniaires avant les intérêts de la santé publique et de la rigueur scientifique - a mis en question l'intégrité de l'ensemble du système des nominations auprès des comités scientifiques de l'Union européenne pour les questions ayant trait à la santé, à l'environnement et aux consommateurs, en particulier pour ce qui concerne leur indépendance et la qualité de leurs avis. Quelles mesures prendriez-vous pour rétablir la confiance du public et des milieux professionnels dans l'indépendance et l'expertise de ces comités? Accepteriez-vous de revenir sur la nomination de Ragnar Rylander? Comment entendez-vous garantir qu'une telle situation ne se reproduise pas?

Tabac

8. Un rapport d'expertise qui sera prochainement publié au nom de la Commission fait apparaître que le tabac est maintenant responsable de 660 000 décès par an dans l'Union européenne, ce qui place le niveau des pertes économiques pour la Communauté à 100 milliards d'euros, soit 1 % de son PIB. Pensez-vous qu'à l'heure actuelle, la Communauté intervienne suffisamment pour affronter ce problème? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour réduire ces pertes? La directive sur l'interdiction de la publicité et du parrainage et la directive sur la fabrication et l'étiquetage étant appliquées avec succès, entendez-vous engager l'étape suivante de la lutte contre le tabac, à savoir une législation visant à réglementer le tabac dans les lieux publics et/ou les lieux de travail (y compris les restaurants et les bars)?

Produits chimiques

9. La nouvelle politique des produits chimiques dénommée REACH est largement considérée comme "le principal défi auquel la Commission se trouve confronté pour réaliser des objectifs de développement durable". Elle peut avoir d'importantes répercussions sur la santé publique. L'ancien commissaire à l'environnement, Margot Wallström, considérait REACH comme une "proposition révolutionnaire" dont il "résultera une situation présentant des avantages pour l'industrie, les travailleurs et les citoyens ainsi que pour notre écosystème". Néanmoins, on a peu entendu l'ancien commissaire à la santé, David Byrne, parler de REACH. Partagez-vous l'opinion de Margot Wallström à propos de REACH? Quel est le degré de votre engagement concernant REACH? Êtes-vous disposé à mobiliser davantage la DG SANCO, compte tenu de l'importance que REACH devrait avoir pour une meilleure protection de la santé publique?

Environnement et santé

10. Au mois de juin, l'OMS a publié une importante étude faisant apparaître que la santé des enfants sur le territoire européen subit de graves dommages du fait de l'environnement. Les ministres européens de la santé et de l'environnement ont adopté un plan d'action visant à réduire ces risques. La Commission a présenté, à la réunion de l'OMS, un plan d'action qui met entièrement l'accent sur la recherche, au lieu de présenter des mesures législatives claires. Il semble qu'une cause essentielle de cette absence d'action soit l'absence de volonté politique au sein de la Commission ainsi qu'une coordination insuffisante entre les différentes DG. Donnez-vous la priorité à une évaluation de la législation de l'UE et de sa mise en œuvre afin de veiller à ce que les normes soient appropriées pour protéger la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables? Comment entendez-vous faire face aux problèmes spécifiques rencontrés par les régions à caractère industriel et post-industriel où le taux de pollution est, d'une manière générale, élevé, ce qui a de lourdes conséquences pour la santé de la population locale?

Médicaments vitaux à bas prix

11. Quelles mesures prendrez-vous pour empêcher que des médicaments vitaux à bas prix utilisés pour traiter des maladies telles que le sida ne sortent en masse d'Europe de l'Est au profit du reste de l'Europe?

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

12. Le programme législatif découlant du Livre blanc sur la sécurité alimentaire est pratiquement achevé. Convenez-vous que l'Union européenne devrait non seulement garantir la sécurité alimentaire mais aussi œuvrer en faveur de la qualité des denrées alimentaires et d'une alimentation saine? Quelles mesures proposeriez-vous pour atteindre ces objectifs? Quelles dispositions prendriez-vous en tant que commissaire pour assurer le respect de cette législation?

Quelles mesures adopteriez-vous pour garantir un niveau élevé de protection et renforcer les contrôles aux nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne? Disposez-vous des effectifs nécessaires à cet effet?

Étiquetage des denrées alimentaires

13. Les consommateurs devraient pouvoir choisir en connaissance de cause lorsqu'ils achètent des produits alimentaires. La législation communautaire relative à l'étiquetage des denrées alimentaires joue un rôle clé à cet égard, en ce qui concerne plus particulièrement l'étiquetage nutritionnel, les allégations relatives à la santé, l'étiquetage de la qualité des aliments et les méthodes de production, comme l'utilisation d'OGM. Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'informer correctement les consommateurs et d'éviter des procédés commerciaux de nature à induire en erreur, notamment les enfants?

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

QUESTIONNAIRE SPÉCIFIQUE

sur la protection des consommateurs

1. Jusqu'à quel point considérez-vous, dans le domaine de la protection des consommateurs, qu'une pleine harmonisation se justifie par la nécessité d'assurer le fonctionnement du marché intérieur?
2. Quelle doctrine défendez-vous en matière d'harmonisation? Dans quels secteurs pensez-vous que l'harmonisation complète est préférable à une harmonisation minimale, et vice-versa?
3. Partagez-vous l'opinion selon laquelle donner aux consommateurs et aux ONG, par exemple, un accès à la justice améliore l'efficacité du droit communautaire et le rapproche des citoyens? Quelles initiatives comptez-vous prendre en ce domaine?
4. Partagez-vous l'opinion selon laquelle la protection des consommateurs devrait se concentrer sur les risques transfrontières plutôt que sur une harmonisation générale du droit de la consommation?
5. Existe-t-il des domaines où, selon vous, le droit communautaire serait inadéquat en matière de protection des consommateurs et d'autres où il serait disproportionné, inutile, voire abusif?
6. Quel rôle joue la protection des consommateurs dans le processus de Lisbonne pour une meilleure compétitivité?
7. Comment la diversité des mœurs et des préférences nationales devrait-elle se refléter dans les exigences en matière de protection des consommateurs?
8. La Commission précédente avait adopté une stratégie claire en vue de simplifier et d'améliorer le cadre réglementaire issu de l'Union européenne, en ayant notamment recours à de larges évaluations d'impact et à des consultations. Avec le Parlement et le Conseil, elle est également signataire de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". Le commissaire pourrait-il confirmer:
 - qu'il apporte pleinement son appui à l'objectif consistant à améliorer le cadre réglementaire de l'Union, à la stratégie de la Commission et à l'accord interinstitutionnel;
 - que ses services respecteront strictement ledit accord et qu'afin de faire examiner les propositions de la Commission, ils coopéreront avec les commissions parlementaires dans l'organisation d'auditions pré-législatives;
 - que, dans la notation des performances du personnel de ses services, l'obtention d'une bonne note sera subordonnée, de manière significative, à l'exécution opportune et efficace des procédures visant à mieux légiférer?
9. Que pourrait-on faire, d'après vous, pour encore améliorer l'activité législative de l'Union européenne ainsi que le cadre réglementaire du marché intérieur et de la protection des consommateurs?